

---

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 28 MARS 2022, PAR WEBCONFÉRENCE**

---

**PRÉSENTS :**

- M. Martin Beaumont
- M. Gaston Bédard
- M. Michel Bergeron
- M<sup>me</sup> Danielle Boucher
- M<sup>me</sup> Eugénie Brouillet
- M. Louis-Denis Fortin
- M. Sylvain Gagnon
- M. Marc Giroux
- M. François Lauzier
- M<sup>me</sup> Sophie Lefrançois
- M<sup>me</sup> Sylvie Lemieux
- M. Alain Naud
- M<sup>me</sup> Marielle Philibert
- M. Julien Poitras
- M<sup>me</sup> Marianne Talbot

**ABSENTS :**

- M. Sylvain Carpentier
- M<sup>me</sup> Diane Jean
- M<sup>me</sup> Geneviève Larouche
- M. Pierre Tremblay

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. Gaston Bédard préside la séance et M. Martin Beaumont agit à titre de secrétaire.

Avant de débiter la rencontre, le président adresse le message suivant : « *En début de rencontre, nous tenons à rappeler que les terres sur lesquelles se trouvent les différentes installations du CHU de Québec-Université Laval, et où vivent, travaillent et se divertissent nos employés et nos partenaires font partie des territoires historiques de la Nation Huronne-Wendat, nos voisins immédiats. Ces terres sont aussi le lieu de passage et d'accueil de plusieurs Premières Nations, qui résident maintenant ici ou qui sont dans la région de la Capitale-Nationale pour recevoir nos soins, comme c'est particulièrement le cas de plusieurs membres de la Nation Innue, qui fréquentent régulièrement nos services notamment en néphrologie, en oncologie, en obstétrique et en pédiatrie. La reconnaissance du territoire et des premiers occupants est une responsabilité fondamentale de notre organisme.*

*J'aimerais souligner un événement qui m'a rendu très fier. En effet, la présidente du comité des usagers nous a informé qu'elle avait approché des représentants de la Nation Huronne Wendat afin de pouvoir bénéficier de la présence d'une personne de cette nation au sein du comité des usagers du CHU. Nous voulons saluer cette initiative comme étant un geste porteur qui s'inscrit dans notre engagement à cheminer vers la vérité et la réconciliation.*

*Si nous pouvons compter sur un milieu et un niveau de vie comme celui dont nous bénéficions aujourd'hui, c'est notamment le fruit de l'attachement des premiers habitants de ces territoires pour leur conservation. Nous devons nous engager à ne pas répéter les erreurs du passé et à viser plus d'équité et de respect dans les relations avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis. »*

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 18 h 30.

## **2. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS DES ADMINISTRATEURS**

Le président demande aux membres présents s'ils s'estiment être en conflit d'intérêts par rapport à l'un ou l'autre des points à l'ordre du jour. Aucun conflit n'est déclaré.

## **3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-01**

concernant

L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**Adoptée à l'unanimité**

### **Ordre du jour adopté**

1. Ouverture de la séance
2. Déclaration de conflit d'intérêts des administrateurs
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Rapports des présidents des comités du conseil d'administration
  - 4.1. Comité de gouvernance et d'éthique
  - 4.2. Comité de vérification
  - 4.3. Comité de vigilance et de la qualité
  - 4.4. Comité des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
  - 4.5. Comité des ressources technologiques, immobilières et logistiques
  - 4.6. Comité du nouveau complexe hospitalier
  - 4.7. Comité de la recherche, de l'enseignement et de l'évaluation
5. Rapport du président-directeur général

6. Résolutions en bloc
  - 6.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 février 2022
  - 6.2. Affaires découlant des séances du conseil d'administration
  - 6.3. Nomination de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Médecins
  - 6.4. Nomination de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens – Pharmaciens
  - 6.5. Nomination temporaire de remplacement de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
  - 6.6. Modification du statut ou des privilèges de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
  - 6.7. Modification de la formation complémentaire de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
  - 6.8. Démission de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
  - 6.9. Demande de congé de service d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
  - 6.10. Abrogation de résolutions – Demande de congé de service de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
  - 6.11. Non-renouvellement du statut et des privilèges de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
  - 6.12. Composition du comité de révision
  - 6.13. Nomination de chefs de services médicaux
  - 6.14. Plan de délégation des signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec
  - 6.15. Calendrier des séances régulières du conseil d'administration pour l'année 2022-2023
  - 6.16. Révision de la Procédure d'appréciation de la contribution du président-directeur général
  - 6.17. Nomination d'un membre au sein du comité d'évaluation du président-directeur général pour l'année 2021-2022
  - 6.18. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service de pneumologie
  - 6.19. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service de gastro-entérologie
  - 6.20. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service d'immunologie-allergie
  - 6.21. Renouvellement du bail de stationnement sur la 24<sup>e</sup> Rue
  - 6.22. Nomination d'un membre du comité d'éthique de la recherche
  - 6.23. Déclaration de conformité des installations et de leur capacité inscrite au permis d'exploitation
7. Période de questions du public
8. Performance organisationnelle
  - 8.1. Tableau de bord du conseil d'administration au 29 janvier 2022
9. Qualité et sécurité des soins
  - 9.1. Présentation du Département de médecine préventive, de santé publique et d'ÉTMIS
  - 9.2. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine préventive, de santé publique et d'ÉTMIS
  - 9.3. Présentation du Département de médecine générale
  - 9.4. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service de médecine générale
  - 9.5. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service de périnatalité
  - 9.6. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service de soins palliatifs
10. Affaires de la gouvernance
  - 10.1. Renouvellement de mandat du président du comité d'éthique clinique
  - 10.2. Politique organisationnelle de transparence
  - 10.3. Modification du plan d'organisation du personnel d'encadrement
11. Affaires de la recherche et de l'enseignement
  - 11.1. Rapport sur le recrutement des professeurs-chercheurs du Centre de recherche
  - 11.2. Demande de subvention au programme PSov4 du ministère de l'Économie et de l'Innovation – Construction de « Salles GMP pour la production de tissus en Médecine Régénératrice » au LOEX

12. Divers
13. Huis clos
14. Prochaine séance régulière
15. Levée de la séance

## **4. RAPPORTS DES PRÉSIDENTS DES COMITÉS**

### **4.1. Comité de gouvernance et d'éthique**

En l'absence de la présidente du comité, le vice-président, M. Marc Giroux, attire l'attention des membres sur certains des sujets discutés lors de la réunion tenue le 8 mars 2022.

- Les membres ont fait un bref retour sur le déroulement de la journée de Lac-à-l'Épaule tenue le 28 février dernier. Globalement, la journée a été appréciée. L'ordre du jour proposé répondait aux demandes des administrateurs et les différentes activités ont été favorables au bon déroulement de la journée. Ils ont tenu à remercier M. Daniel La Roche et son équipe pour la préparation et l'animation de la journée.
- En suivi de l'adoption du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* en novembre dernier, les membres ont approuvé le contenu d'un questionnaire interactif qui permettra de poursuivre l'appropriation des notions prévues dans ce code.
- Le comité a pris connaissance du projet de politique organisationnelle sur la transparence, qui sera soumis pour adoption au point 10.2 ce soir. Les membres recommandent l'adoption de cette politique et ont convenu d'évaluer son implantation dans un an.

### **4.2. Comité de vérification**

La présidente du comité, M<sup>me</sup> Sylvie Lemieux, fait état des principaux dossiers discutés lors de la réunion tenue le 10 mars 2022.

- Les auditeurs indépendants ont présenté leur plan d'audit pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022, lequel est très semblable à celui de l'année dernière.
- L'examen sommaire des résultats financiers de la période 11 (au 29 janvier 2022) confirme que le CHU a reçu un financement non récurrent de 12,7 M\$, ce qui permettra de résorber en grande partie le déficit anticipé au 31 mars 2022.
- Le comité a pris connaissance du niveau de réalisation des mesures du plan d'équilibre budgétaire et a pu constater qu'après 11 périodes (au 29 janvier 2022), un rendement réel de 712 000 \$ a été réalisé.
- Au regard de l'impact financier de la COVID-19, après 10 périodes (au 1<sup>er</sup> janvier 2022), un montant de 75,9 M\$ est enregistré.
- Les membres ont pris connaissance de la présentation qui a été faite au ministère de la Santé et des Services sociaux, le 25 février 2022, concernant les demandes de financement. Les réponses à ces demandes sont toujours attendues.
- Finalement, le plan d'action et les principales orientations pour la préparation du budget 2022-2023 ont été présentés.

#### **4.3. Comité de vigilance et de la qualité**

Le président du comité, M. Sylvain Gagnon, présente le rapport de la dernière rencontre tenue le 7 mars 2022.

- Les membres ont convenu du format et du contenu du tableau de bord spécifique au comité de vigilance et de la qualité qui sera actualisé pour la prochaine année. Il est à noter que la plupart des indicateurs découlent du tableau de bord du conseil.
- Le comité a bénéficié de la présentation de plusieurs dossiers portant notamment sur la prévention et le contrôle des infections, les gardes en établissement, le rempart de protection institutionnel et populationnel, l'expérience de patients ayant subi une greffe rénale, la publication de dépliants et la campagne publicitaire du comité des usagers, puis le suivi des plaintes.
- Le comité a obtenu le suivi demandé en novembre 2020 en lien avec la facturation des frais de chambre. Un comité de travail mené par la Direction des ressources financières et la Direction des services professionnels et des affaires médicales a procédé à l'analyse du dossier et à la préparation d'un plan d'action qui est en cours de mise en œuvre. Le suivi de ce dossier a été réalisé à la satisfaction du comité.
- Le comité a pris connaissance d'un projet de résolution visant à revoir la composition du comité de révision et recommande son adoption.

#### **4.4. Comité des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques**

M. Louis-Denis Fortin présente les principaux sujets discutés lors de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2022.

- Le nombre d'heures en CNESST a augmenté de façon significative en date du 29 janvier 2022, et ce, en lien avec les absences COVID du personnel durant la 5<sup>e</sup> vague.
- Les membres ont été informés de la mise en place du Réseau des veilleurs qui découle de la stratégie ministérielle de soutien psychosocial pour le personnel du réseau. Cette mesure vise à détecter et à réduire la détresse des personnes en facilitant l'accès à des ressources d'aide. Concrètement, la stratégie prend la forme d'un réseau de veilleurs et de pairs aidants constitué d'employés et de gestionnaires volontaires qui ont reçu une formation leur permettant de donner les premiers secours psychologiques.
- Le président informe également les membres qu'un comité a été formé pour souligner le 10<sup>e</sup> anniversaire du CHU. Des activités sont à prévoir dans les prochains mois.

#### **4.5. Comité des ressources technologiques, immobilières et logistiques**

M. Michel Bergeron présente un résumé des dossiers traités lors de la réunion du 15 mars 2022.

- Les Directions des services techniques et de la logistique ont présenté l'avancement des tableaux de bord de suivi stratégique ainsi que des indicateurs de performance.
- La Direction des ressources informationnelles a présenté le bilan de l'enveloppe d'investissement en ressources informationnelles de même que la démarche d'élaboration du plan de modernisation technologique.

- La Direction de la logistique a présenté l'avancement global du plan directeur logistique ainsi que les projets prioritaires.
- Face aux risques de cyberattaques dans le contexte international actuel, la Direction des ressources informationnelles a fait part de la mise en place d'un ensemble de mesures de sécurité.
- Un état de situation a été fait afin d'informer le comité des enjeux en ressources humaines en ce qui a trait au recrutement de la main-d'œuvre des employés de métiers spécialisés à la Direction des services techniques.
- Enfin, le dossier de renouvellement du bail avec Hydro-Québec pour la location d'un terrain à des fins de stationnement temporaire en lien avec le nouveau complexe hospitalier a été présenté et le comité recommande l'adoption du projet de résolution qui vous sera présenté au point 6.21.

#### **4.6. Comité du nouveau complexe hospitalier**

M. Michel Bergeron présente l'essentiel des sujets discutés dans le cadre de la réunion du 15 mars 2022.

- Une présentation a été effectuée à propos de l'avancement de chaque priorité annuelle du CHU en lien avec le projet du nouveau complexe hospitalier.
- Le comité a été informé que l'échantillonnage des particules viables et non viables du secteur de la pharmacie du centre intégré de cancérologie démontre que les lieux répondent aux exigences de sécurité. Ainsi, le CHU a reçu la certification finale de la part de l'Ordre des pharmaciens du Québec.
- Les membres ont été informés que le comité de direction a maintenu sa décision de janvier 2022 afin de procéder au déménagement de l'ensemble des activités et des secteurs visés pour l'an 1 du Centre intégré de cancérologie à la mi-mai 2022. Il s'agit d'une excellente nouvelle pour notre population et notre organisation.
- Les membres du comité ont eu une présentation étoffée des travaux en cours quant aux différents prototypes de tableaux de bord élaborés. En plus de soutenir le projet du nouveau complexe hospitalier et les différents volets de la démarche, ces outils, élaborés à partir de données probantes, aideront le comité à prendre des décisions éclairées.

#### **4.7. Comité de la recherche, de l'enseignement et de l'évaluation**

La présidente du comité, M<sup>me</sup> Sophie Lefrançois, résume les principaux sujets traités lors de la rencontre du 7 mars 2022.

- Le comité a été heureux d'apprendre que le CHU a accueilli sa première stagiaire sage-femme dans le cadre d'une collaboration avec l'Université du Québec à Trois-Rivières.
- Neuf dossiers de candidature pour des postes de professeurs-chercheurs ont été étudiés par le Bureau de direction du Centre de recherche et soumis à l'attention du vice-doyen à la recherche et aux études supérieures de l'Université Laval.

- La présidente informe le conseil que le comité n'a pu être consulté quant à la demande de subvention au programme PSov4 du ministère de l'Économie et de l'Innovation qui leur sera soumise pour approbation au point 11.2, et ce, considérant les échéanciers reliés à cette demande. Elle a par ailleurs été informée du projet au préalable et ne voit aucun enjeu particulier empêchant le conseil d'autoriser la demande de subvention.

## 5. RAPPORT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président-directeur général présente un résumé de certains dossiers qui ont fait l'objet d'une attention particulière depuis la dernière séance régulière du conseil d'administration, à savoir :

- La situation en lien avec la 5<sup>e</sup> vague de la pandémie, notamment au niveau des hospitalisations, des absences de la main-d'œuvre et du plan de reprise responsable des activités;
- L'ouverture prochaine du Centre intégré de cancérologie et la bonification de l'offre de service en cancérologie dans les autres hôpitaux du CHU;
- L'état d'avancement pour la construction des autres bâtiments du nouveau complexe hospitalier;
- La mise en place de plusieurs outils de communication adaptés aux différents publics cibles et visant notamment à garder les intervenants informés, mobilisés et valorisés;
- Le plan de modernisation technologique préparé par le CHU et déposé au ministère de la Santé et des Services sociaux;
- L'obtention d'un permis de Centre de procréation assistée et le financement pour le démarrage du programme;
- La réception des autorisations requises permettant l'agrandissement des soins intensifs pédiatriques au CHUL;
- Le sondage visant à revoir l'ensemble des valeurs du CHU qui est actuellement en cours auprès des intervenants;
- La conférence de presse de la Fédération canadienne des municipalités concernant le projet de valorisation de la vapeur de la Ville de Québec;
- L'implication de deux équipes du CHU au sein du programme FORCES pour les projets suivants : *Deux têtes valeur mieux qu'une – Fortifier le leadership médico-administratif au service des patients*, et *Développement d'un modèle de soins intégrateur en mode ambulatoire – Des améliorations significatives à chaque étape du parcours de l'enfant et sa famille!*
- La nomination de M. Guy Thibodeau à titre de président-directeur général du CIUSSS de la Capitale-Nationale, et le renouvellement du mandat de M. Denis Bouchard, à titre de président-directeur général de l'Institut de cardiologie et de pneumologie de Québec-Université Laval;
- La course au rectorat de l'Université Laval pour laquelle il a personnellement appuyé la candidature de la rectrice actuelle, M<sup>me</sup> Sophie D'Amours.

## 6. RÉOLUTIONS EN BLOC

Le sujet suivant est retiré des résolutions en bloc :

- Point 6.23 « Déclaration de conformité des installations et de leur capacité inscrite au permis d'exploitation »

Sur proposition dûment appuyée, le conseil d'administration adopte les résolutions inscrites à la section « Résolutions en bloc ».

## 6.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 février 2022

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-02**  
concernant  
**L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**  
**DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 FÉVRIER 2022**

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2022 a été distribué aux membres avant la tenue de la présente séance et qu'il n'y a pas lieu d'en faire la lecture.

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 7 février 2022, tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

## 6.2. Affaires découlant des séances du conseil d'administration

Un document présentant les suivis réalisés à la suite des séances du conseil d'administration est déposé, à titre d'information.

## 6.3. Nomination de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens — Médecins

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2022-03-03.1 à CA 2022-03-03.6 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département/Service	Statut	Privilèges	Durée des privilèges
<b>CA 2022-03-03.1</b>					
D <sup>e</sup> Laurence Baril	À venir	Service d'urgence du CHUL	Actif	Médecine d'urgence et échographie ciblée d'urgence	Du 28 mars 2022 au 6 février 2024
<b>CA 2022-03-03.2</b>					
D <sup>e</sup> Marie Dominic Breault	12167	Service d'urgence du CHUL	Actif	Médecine d'urgence et échographie ciblée d'urgence	Du 28 mars 2022 au 6 février 2024
<b>CA 2022-03-03.3</b>					
D <sup>r</sup> Bernard Croteau	12020	Service d'urgence de L'HDQ	Actif	Médecine d'urgence et échographie ciblée d'urgence	Du 28 mars 2022 au 6 février 2024
<b>CA 2022-03-03.4</b>					
D <sup>e</sup> Geneviève Roberge	08123	Service de soins palliatifs	Associé	Limités à l'aide médicale à mourir	Du 28 mars 2022 au 6 février 2024
<b>CA 2022-03-03.5</b>					
D <sup>e</sup> Nikyel Royer-Moreau	19451	Service d'urgence du CHUL	Actif	Médecine d'urgence et échographie ciblée d'urgence	Du 28 mars 2022 au 6 février 2024
<b>CA 2022-03-03.6</b>					
D <sup>r</sup> Olivier St-Pierre	02508	Service d'hospitalisation	Actif	Médecine hospitalière	Du 28 mars 2022 au 6 février 2024

**Adoptées à l'unanimité**



#### 6.4. Nomination de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens - Pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant le numéro CA 2022-03-04.1 à CA 2022-03-04.5 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département	Statut
<b>CA 2022-03-04.1</b>			
M <sup>me</sup> Kelly Dodier	041463	Département de pharmacie	Actif
<b>CA 2022-03-04.2</b>			
M <sup>me</sup> Sophie Dusablon	041521	Département de pharmacie	Actif
<b>CA 2022-03-04.3</b>			
M <sup>me</sup> Élisabeth Larouche	041335	Département de pharmacie	Actif
<b>CA 2022-03-04.4</b>			
M. Tudor Muset	040052	Département de pharmacie	Actif
<b>CA 2022-03-04.5</b>			
M <sup>me</sup> Lydia Perron	041493	Département de pharmacie	Actif

**Adoptées à l'unanimité**

#### 6.5. Nomination temporaire de remplacement de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2022-03-05.1 et CA 2022-03-05.2 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département/Service	Statut	Privilèges	Durée des privilèges
<b>CA 2022-03-05.1</b>					
D <sup>re</sup> Gabrielle Bergeron-Giguère	01906	Service de chirurgie générale	Actif	Privilèges en chirurgie générale, privilèges spécifiques : traitements ciblés en oncologie, en remplacement du congé de maternité de la D <sup>re</sup> Claudya Morin (20129)	Du 1 <sup>er</sup> mai 2022 au 30 janvier 2023
<b>CA 2022-03-05.2</b>					
D <sup>r</sup> Rémi Côté	76460	Service d'urgence du CHUL	Actif	Privilèges en médecine d'urgence et échographie ciblée d'urgence, en remplacement du congé de maternité de la D <sup>re</sup> Geneviève Gravel (15077)	Du 29 mars au 22 septembre 2022

**Adoptées à l'unanimité**

#### 6.6. Modification du statut ou des privilèges de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2022-03-06.1 et CA 2022-03-06.2 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Spécialité	Statut	Modification demandée	Répartition de la pratique
<b>CA 2022-03-06.1</b>					
D <sup>re</sup> Julie Leduc	04038	Médecine de famille	Actif	Ajout de privilèges en échographie ciblée d'urgence	85 % clinique 10 % enseignement 3 % recherche 2 % gestion
<b>CA 2022-03-06.2</b>					
D <sup>r</sup> Christian Pruneau	01549	Médecine de famille	Actif	Ajout de privilèges limités aux activités médicales effectuées dans le cadre du Programme d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel	70 % clinique 25 % enseignement 3 % recherche 2 % gestion

**Adoptées à l'unanimité**

### 6.7. Modification de la formation complémentaire de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2022-03-07.1 à CA 2022-03-07.7 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Spécialité	Statut	Modification demandée
<b>CA 2022-03-07.1</b>				
D <sup>r</sup> Marc-Antoine Bédard	00566	Immunologie clinique et allergie, pédiatrie	Actif	Demande de modification du lieu et de la date de la formation complémentaire et demande de dérogation pour un début de pratique avant la complétion de la formation complémentaire.
<b>CA 2022-03-07.2</b>				
D <sup>re</sup> Myriam Boivin	À venir	Anesthésiologie	Actif	Demande de dérogation pour un début de pratique avant la complétion de la formation complémentaire.
<b>CA 2022-03-07.3</b>				
D <sup>re</sup> Marie-Josée Dion	17720	Microbiologie médicale et infectiologie, maladies infectieuses	Actif	Demande de modification de la date de début de la formation complémentaire et demande de dérogation pour un début de pratique avant la complétion de la formation complémentaire
<b>CA 2022-03-07.4</b>				
D <sup>re</sup> Stéphanie Drolet	À venir	Anesthésiologie	Actif	Demande de modification de la date de début de la formation complémentaire et demande de dérogation pour un début de pratique avant la complétion de la formation complémentaire.
<b>CA 2022-03-07.5</b>				
D <sup>re</sup> Suzel Fournier	À venir	Dermatologie	Actif	Demande de modification du lieu de formation complémentaire.
<b>CA 2022-03-07.6</b>				
D <sup>re</sup> Justine Lafleur-Careau	À venir	Rhumatologie	Actif	Demande de modification du lieu de la première formation complémentaire et demande de dérogation pour un début de pratique avant la complétion de la formation complémentaire.
<b>CA 2022-03-07.7</b>				
D <sup>r</sup> Alexis Valin-Doyon	01678	Radiologie diagnostique	Actif	Demande de modification de formation complémentaire.

**Adoptées à l'unanimité**

**6.8. Démission de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens**

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2022-03-08.1 à CA 2022-03-08.11 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département/Service	Statut	Date de démission
<b>CA 2022-03-08.1</b>				
D <sup>r</sup> Serge Boucher	71216	Service de pneumologie	Actif	28 décembre 2022
<b>CA 2022-03-08.2</b>				
D <sup>r</sup> Marcel Camiré	86247	Service d'ORL	Actif	25 juillet 2026
<b>CA 2022-03-08.3</b>				
D <sup>r</sup> Marcel Clercq	286139	Service de médecine dentaire en oncologie	Actif	1 <sup>er</sup> janvier 2023
<b>CA 2022-03-08.4</b>				
M <sup>me</sup> Patricia Cloutier	P087253	Département de pharmacie	Actif	12 novembre 2021
<b>CA 2022-03-08.5</b>				
D <sup>r</sup> Louis-Philippe Gagnon	19966	Service de soins intensifs adultes	Actif	19 décembre 2022
<b>CA 2022-03-08.6</b>				
D <sup>r</sup> John Laughrea	83304	Service de pneumologie	Actif	3 décembre 2022
<b>CA 2022-03-08.7</b>				
D <sup>r</sup> Mark Ouellet	83314	Service d'anesthésiologie HSFA	Actif	1 <sup>er</sup> juillet 2024
<b>CA 2022-03-08.8</b>				
D <sup>r</sup> Marc Panneton	82256	Service de soins palliatifs	Actif	1 <sup>er</sup> avril 2022
<b>CA 2022-03-08.9</b>				
D <sup>r</sup> Michel Rouleau	73255	Service de pneumologie	Actif	1 <sup>er</sup> novembre 2022
<b>CA 2022-03-08.10</b>				
D <sup>r</sup> Jean-François Roussy	12242	Service clinique de microbiologie médicale	Actif	3 avril 2022
		Service de microbiologie-infectiologie		
<b>CA 2022-03-08.11</b>				
D <sup>r</sup> André St-Pierre	76335	Service de périnatalité	Actif	30 avril 2022

**Adoptées à l'unanimité**

**6.9. Demande de congé de service d'un membre du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens**

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée. La résolution portant le numéro CA 2022-03-09 apparaît dans le dossier en annexe et fait partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département/Service	Statut	Durée du congé
<b>CA 2022-03-09</b>				
M. Pierre-André Dubé	P0205139	Département de santé publique, médecine préventive et ETMIS	Actif	Du 28 février 2022 au 27 février 2023

**Adoptée à l'unanimité**

**6.10. Abrogation de résolutions - Demande de congé de service de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens**

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées.

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-10**

concernant

L'ABROGATION D'UNE RÉOLUTION DE DEMANDE DE CONGÉ DE SERVICE  
D'UN MEMBRE DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP)  
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

---

Nom du médecin : Mariejka Beauregard

Numéro de permis : 20211

Spécialité : médecine préventive, santé publique et ÉTMIS

---

CONSIDÉRANT que le 7 février 2022, le conseil d'administration a accepté la demande de congé de service de la D<sup>re</sup> Mariejka Beauregard, pour la période du 1<sup>er</sup> février 2022 au 23 janvier 2023;

CONSIDÉRANT que cette demande ne constitue pas un congé de service mais plutôt un congé de maternité pour lequel une résolution du conseil d'administration n'est pas requise;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser le dossier de la D<sup>re</sup> Mariejka Beauregard;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'abroger la résolution portant le numéro CA 2022-02-07.

**Adoptée à l'unanimité**

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-11**

concernant

L'ABROGATION D'UNE RÉOLUTION DE DEMANDE DE CONGÉ DE SERVICE  
D'UN MEMBRE DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP)  
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

---

Nom du médecin : Marleen Daris

Numéro de permis : 87395

Spécialité : gynécologie-reproduction

---

CONSIDÉRANT que le 29 novembre 2021, le conseil d'administration a accepté la demande de congé de service de la D<sup>re</sup> Marleen Daris, pour la période du 20 septembre 2021 au 31 juillet 2022;

CONSIDÉRANT que cette demande ne constitue pas un congé de service mais plutôt un congé de maladie pour lequel une résolution du conseil d'administration n'est pas requise;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser le dossier de la D<sup>re</sup> Marleen Daris;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'abroger la résolution portant le numéro CA 2021-11-10

**Adoptée à l'unanimité**

**6.11. Non-renouvellement du statut et des privilèges de membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens**

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-12**

concernant

LE NON-RENOUVELLEMENT DU STATUT ET DES PRIVILÈGES  
DE MEMBRES DU CONSEIL DES MÉDECINS, DENTISTES ET PHARMACIENS (CMDP)  
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT la démarche de consultation réalisée par la Direction des services professionnels et des affaires médicales auprès des chefs des départements et des services cliniques et le tableau présentant les résultats de cet exercice;

CONSIDÉRANT que les avis des chefs des départements et des services cliniques ont été considérés;

CONSIDÉRANT l'avis du directeur des services professionnels et des affaires médicales;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP);

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est RÉSOLU d'entériner le non-renouvellement du statut et des privilèges des médecins et des dentistes présentés dans le tableau ci-joint.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.12. Composition du comité de révision**

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens et du comité de vigilance et de la qualité, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-13**

concernant

LA COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉVISION  
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de révision du CHU de Québec-Université Laval*, le comité de révision est composé de trois membres nommés par le conseil d'administration dont deux sont nommés parmi les médecins, dentistes et pharmaciens qui exercent leur profession dans l'établissement;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a désigné les médecins suivants comme membres principaux ou substituts du comité de révision :

- D<sup>r</sup> Robert Lauzon, membre principal;
- D<sup>r</sup> Jean-François Turcotte, membre principal;
- D<sup>re</sup> Pauline Crête, membre substitut;
- D<sup>re</sup> Geneviève Nadeau, membre substitut

CONSIDÉRANT que le D<sup>r</sup> Robert Lauzon a quitté pour la retraite le 1<sup>er</sup> juillet 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de régulariser la composition du comité de révision;

CONSIDÉRANT que l'ajout de membres substituts supplémentaires est souhaité afin de faciliter l'étude de certains dossiers par le comité de révision;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vigilance et de la qualité;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'approuver la composition du comité de révision suivante :
  - D<sup>r</sup> Jean-François Turcotte, membre principal;
  - D<sup>re</sup> Geneviève Nadeau, membre principal;
  - D<sup>re</sup> Pauline Crête, membre substitut;
- De nommer les personnes suivantes à titre de membres substituts du comité de révision :
  - D<sup>re</sup> Édith Larochelle, médecin de famille;
  - D<sup>re</sup> Vanessa Picard-Fortin, gynécologue et obstétricienne.

**Adoptée à l'unanimité**

### 6.13 Nomination de chefs de services médicaux

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, les résolutions suivantes sont adoptées. Les résolutions portant les numéros CA 2022-03-14 à CA 2022-03-17 apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du procès-verbal.

Nom	# permis	Département/Service	Durée du mandat
<b>CA 2022-03-14</b>			
D <sup>re</sup> Geneviève Blanchet	14504	Chef du Service d'obstétrique CHUL-CMES	4 ans
<b>CA 2022-03-15</b>			
D <sup>re</sup> Sofia Boucher-Kovalik	16726	Chef du Service de gynécologie HSFA	4 ans
<b>CA 2022-03-16</b>			
D <sup>r</sup> Charles Brouillette	09130	Chef du Service d'urgence L'HDQ	4 ans
<b>CA 2022-03-17</b>			
D <sup>r</sup> Frédéric Proulx	19650	Chef du Service de pneumologie pédiatrique	4 ans

**Adoptées à l'unanimité**

#### **6.14. Plan de délégation des signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec**

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-18**  
concernant  
LA MISE À JOUR DU PLAN DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
DES DEMANDES DE PAIEMENT  
À LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les obligations des établissements en regard des rôles et responsabilités pour le paiement des professionnels de la santé exerçant dans leurs installations, et ce, tel qu'indiqué dans l'*Infolettre* émise par la Régie de l'assurance maladie du Québec le 29 mai 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval a adopté son plan de délégation de signature des demandes de paiement le 24 septembre 2018;

CONSIDÉRANT la nomination et la fin de mandat de certains chefs de départements et de services;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour le plan de délégation en fonction de ces modifications;

CONSIDÉRANT que le plan de délégation de signature doit être approuvé par le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

1. D'ajouter les personnes suivantes au plan de délégation de signature des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec :
  - D<sup>r</sup> Mathieu Blanchet (12204), chef du Service d'urgence du CHUL par intérim;
  - D<sup>re</sup> Sofia Boucher-Kovalik (16726), chef du Service de gynécologie HSFA;
  - D<sup>r</sup> Frédéric Proulx (19650), chef du Service de pneumologie pédiatrique.
2. De retirer les personnes suivantes du plan de délégation de signature des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec :
  - D<sup>r</sup> Patrick Daigneault (01260), chef du Service de pneumologie pédiatrique;
  - D<sup>r</sup> Jean-Philippe Paloux (09002), chef du Service d'urgence du CHUL;
  - D<sup>re</sup> Sabrina Tancrede (16755), chef du Service de gynécologie HSFA.
3. De mandater le président-directeur général pour transmettre ces informations à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

**Adoptée à l'unanimité**

### **6.15. Calendrier des séances régulières du conseil d'administration pour l'année 2022-2023**

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la résolution suivante est adoptée.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-19**

concernant

#### **LE CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**(amendé par la résolution n° CA 2022-05-15)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CHU de Québec-Université Laval* :

- Le conseil d'administration doit se réunir au moins six fois par année;
- Le conseil fixe, par résolution, le calendrier des séances;
- Les séances du conseil d'administration se tiennent au siège de l'établissement, mais peuvent toutefois se tenir en tout autre lieu désigné sur le territoire de l'établissement, ou encore se tenir virtuellement en offrant la possibilité au public d'y prendre part à l'aide d'un moyen de diffusion technologique.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter le calendrier ci-dessous des séances régulières du conseil d'administration et de tenir ces séances soit en présence dans l'un des hôpitaux du CHU de Québec-Université Laval ou en Webconférence, et ce, en fonction des directives ministérielles ou des orientations de l'établissement.

- Année 2022-2023
  - Le lundi 9 mai 2022
  - Le lundi 20 juin 2022
  - Le lundi 3 octobre 2022
  - Le lundi 28 novembre 2022
  - Le lundi 6 février 2023
  - Le lundi 27 mars 2023
- Début de l'année 2023-2024
  - Le lundi 8 mai 2023
  - Le lundi 19 juin 2023

**Adoptée à l'unanimité**

### **6.16. Révision de la Procédure d'appréciation de la contribution du président-directeur général**

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la résolution suivante est adoptée.



**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-20**  
concernant  
LA RÉVISION DE LA PROCÉDURE D'APPRÉCIATION  
DE LA CONTRIBUTION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a adopté la *Procédure d'appréciation de la contribution du président-directeur général* le 15 juin 2020;

CONSIDÉRANT que cette procédure prévoit la formation d'un comité d'évaluation de la contribution du président-directeur général, composé des personnes suivantes :

- Le président du conseil d'administration;
- Le président du comité de gouvernance et d'éthique;
- Le président du comité des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;
- Un membre du conseil d'administration nommé annuellement à tour de rôle, par et parmi les membres désignés du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, du conseil des infirmières et infirmiers ou du conseil multidisciplinaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inclure également la personne désignée par et parmi les membres du comité des usagers pour faire partie, à tour de rôle, dudit comité d'évaluation;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter la *Procédure d'appréciation de la contribution du président-directeur général* (n° 131-60.3) telle que révisée.

**Adoptée à l'unanimité**

**6.17. Nomination d'un membre au sein du comité d'évaluation du président-directeur général pour l'année 2021-2022**

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-21**  
concernant  
LA NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU  
COMITÉ D'ÉVALUATION DE LA CONTRIBUTION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL  
POUR L'ANNÉE 2021-2022

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a adopté la *Procédure d'appréciation de la contribution du président-directeur général* le 15 juin 2020, laquelle a été révisée le 28 mars 2022;

CONSIDÉRANT la volonté du président-directeur général de participer à la démarche d'appréciation pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT que la procédure prévoit la formation d'un comité d'évaluation de la contribution composé du président du conseil d'administration, du président du comité de gouvernance et d'éthique, du président du comité des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques et de l'un des membres du conseil d'administration désigné par et parmi les membres du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, du conseil des infirmières et infirmiers, du conseil multidisciplinaire ou du comité des usagers, nommé à tour de rôle annuellement par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de nommer le membre dudit comité pour la réalisation de l'appréciation de la contribution du président-directeur général pour l'exercice se terminant le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'administration ont convenu, lors de la séance de travail du 28 mars 2022, de nommer M<sup>me</sup> Marielle Philibert pour faire partie du comité d'évaluation pour l'année 2021-2022;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de nommer M<sup>me</sup> Marielle Philibert, membre désigné du comité des usagers, pour siéger sur le comité d'évaluation de la contribution du président-directeur général pour la réalisation de l'appréciation de l'exercice se terminant le 31 mars 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.18. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service de pneumologie**

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-22**

concernant

##### **LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE PNEUMOLOGIE DU DÉPARTEMENT DE MÉDECINE SPÉCIALISÉE DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que le Service de pneumologie du Département de médecine spécialisée doit se doter d'un règlement de régie interne s'appliquant à toutes les installations du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de pneumologie du Département de médecine spécialisée* a été adopté par le Service de pneumologie, lors de son assemblée générale tenue le 9 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de pneumologie du Département de médecine spécialisée* est complémentaire et en cohérence avec le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine spécialisée*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet d'une validation par le Service des affaires juridiques et la responsable du recueil des politiques, procédures et règlements;

CONSIDÉRANT que le directeur des services professionnels et des affaires médicales a donné son autorisation;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 1<sup>er</sup> février 2022 et qu'il recommande son approbation et sa mise en vigueur par le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu :

- D'approuver le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de pneumologie du Département de médecine spécialisée*;
- D'abroger le Règlement du service de pneumologie du centre hospitalier affilié universitaire de Québec (ex-CHA);
- De mettre en vigueur intégralement et immédiatement ce règlement tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.19. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service de gastro-entérologie**

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

##### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-23**

concernant

##### **LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE GASTROENTÉROLOGIE DU DÉPARTEMENT DE MÉDECINE SPÉCIALISÉE DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que le Service de gastroentérologie du Département de médecine spécialisée doit se doter d'un règlement de régie interne s'appliquant à toutes les installations du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de gastroentérologie du Département de médecine spécialisée* a été adopté par le Service de gastroentérologie, lors de son assemblée générale tenue le 4 février 2022;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de gastroentérologie du Département de médecine spécialisée* est complémentaire et en cohérence avec le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine spécialisée*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet d'une validation par le Service des affaires juridiques et la responsable du recueil des politiques, procédures et règlements;

CONSIDÉRANT que le directeur des services professionnels et des affaires médicales a donné son autorisation;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 22 février 2022 et qu'il recommande son approbation et sa mise en vigueur par le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'approuver le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de gastroentérologie du Département de médecine spécialisée*;
- D'abroger le Règlement du service de gastroentérologie du centre hospitalier affilié universitaire de Québec (ex-CHA);
- De mettre en vigueur intégralement et immédiatement ce règlement tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.20. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service d'immunologie-allergie**

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-24**

concernant

#### **LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'IMMUNOLOGIE ALLERGIE DU DÉPARTEMENT DE MÉDECINE SPÉCIALISÉE DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que le Service de d'immunologie-allergie du Département de médecine spécialisée doit se doter d'un règlement de régie interne s'appliquant à toutes les installations du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service d'immunologie-allergie du Département de médecine spécialisée* a été adopté par le Service d'immunologie-allergie, lors de son assemblée générale tenue le 25 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service d'immunologie-allergie du Département de médecine spécialisée* est complémentaire et en cohérence avec le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine spécialisée*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet d'une validation par le Service des affaires juridiques et la responsable du recueil des politiques, procédures et règlements;

CONSIDÉRANT que le directeur des services professionnels et des affaires médicales a donné son autorisation;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 22 février 2022 et qu'il recommande son approbation et sa mise en vigueur par le conseil d'administration.

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu :

- D'approuver le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service d'immunologie-allergie du Département de médecine spécialisée*;
- De mettre en vigueur intégralement et immédiatement ce règlement tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **6.21. Renouvellement du bail de stationnement sur la 24<sup>e</sup> Rue**

Sur recommandation du comité des ressources technologiques, immobilières et logistiques, la résolution suivante est adoptée.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-25**

concernant

#### **LE RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION D'UN IMMEUBLE**

CONSIDÉRANT que le projet de construction du nouveau complexe hospitalier (NCH) est actuellement en cours sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus (HEJ);

CONSIDÉRANT que le projet de construction du NCH a amputé un certain nombre d'espaces de stationnement de l'HEJ;

CONSIDÉRANT que pendant toute la durée de la réalisation de ce projet de construction, le CHU de Québec-Université Laval (CHU) doit fournir des espaces de stationnement adéquats et en nombre suffisant aux employés de l'HEJ;

CONSIDÉRANT qu'afin de pallier au manque d'espaces de stationnement à l'HEJ, un bail est intervenu en 2017 avec Hydro-Québec pour la location d'un terrain (ci-après « Stationnement ») situé en bordure de la 24<sup>e</sup> Rue à Québec, à des fins de stationnement temporaire;

CONSIDÉRANT que ce bail couvre la période du 22 mai 2017 au 31 mai 2022;

CONSIDÉRANT que ce bail contient une clause de renouvellement automatique, d'année en année, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> juin 2022;

CONSIDÉRANT que selon l'état d'avancement des travaux du projet de construction du NCH ainsi que l'échéancier prévu pour la fin desdits travaux, il y a lieu de renouveler auprès d'Hydro-Québec la location du Stationnement pour une période fixe additionnelle de cinq ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2027 et d'y maintenir la clause de renouvellement automatique d'année en année;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec, par une correspondance datée du 4 novembre 2021, a fait savoir au CHU qu'il consentait au renouvellement du bail pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2027 et qu'à cet effet les parties pourraient signer un amendement au bail, tel qu'en fait foi ladite lettre ainsi que le document intitulé « AMENDEMENT AU BAIL » (ci-après « Documents de Renouvellement »), lesquels sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT que les Documents de Renouvellement sont conformes aux discussions intervenues avec Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT l'autorisation préalable du ministère de la Santé et des services sociaux, laquelle est requise au terme de l'article 263 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2);

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'autoriser le CHU de Québec-Université Laval à signer les Documents de Renouvellement permettant ainsi le renouvellement du bail pour une période additionnelle fixe de 5 ans soit, du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2027;
- D'autoriser le président-directeur général à signer les Documents de Renouvellement et ainsi permettre le renouvellement du bail pour une période additionnelle fixe de 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2027, ainsi qu'à poser tout geste et à signer tout autre document qu'il jugera utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution;
- D'autoriser le président-directeur général à transmettre la présente résolution au ministère de la Santé et des Services sociaux afin d'obtenir l'autorisation requise au terme de l'article 263 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2).

**Adoptée à l'unanimité**

## **6.22. Nomination d'un membre du comité d'éthique de la recherche**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-26**

concernant

#### **LA NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que l'article 6.3 du *Règlement du CHU de Québec-Université Laval sur les règles de régie interne et de fonctionnement du comité d'éthique de la recherche* (Règlement) prévoit que le conseil d'administration nomme les membres du comité d'éthique de la recherche (CER) du CHU de Québec-Université Laval, sur recommandation du président;

CONSIDÉRANT que l'article 6.6 du Règlement prévoit que la durée du mandat du président, des vice-présidents et des membres est d'une durée pouvant varier d'un à quatre ans, que les mandats sont renouvelables et qu'un mécanisme permettant d'échelonner les dates de fin de mandat est mis en place de manière à assurer la continuité et le bon fonctionnement du comité;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour le conseil d'administration de régulariser la composition du CER en tenant compte des exigences du Règlement;

CONSIDÉRANT la recommandation de la présidente du CER formulée dans une lettre adressée au président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration, le 11 mars 2022, à l'effet de nommer le D<sup>r</sup> Nicolas Chrestian au sein du CER;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De nommer D<sup>r</sup> Nicolas Chrestian à titre d'expert scientifique et biomédical au sein du comité d'éthique de la recherche, pour un mandat de trois ans se terminant le 28 mars 2025.
- De transmettre cette information au ministère de la Santé et des Services sociaux.

**Adoptée à l'unanimité**

### **6.23. Déclaration de conformité des installations et de leur capacité inscrite au permis d'exploitation**

Le président-directeur général explique qu'une erreur s'est glissée dans l'annexe qui leur a été transmise. Ainsi, un document corrigé a été soumis à leur attention.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-27**

concernant

#### **LA DÉCLARATION DE LA CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL ET DE LEUR CAPACITÉ INSCRITES AU PERMIS D'EXPLOITATION**

CONSIDÉRANT que la *Loi modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation et à la gestion des établissements de santé et de services sociaux* (RLRQ, c. O-7.2) (LMRSSS) est venue modifier certaines dispositions de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) (LSSSS) en regard de la gestion des permis d'exploitation, notamment à l'effet de fournir au ministre de la Santé et des Services sociaux, tous les deux ans, une déclaration attestant que les installations dont dispose l'établissement et leur capacité sont les mêmes que celles indiquées au permis, au moyen d'un formulaire prescrit par le ministre;

CONSIDÉRANT que l'article 108 de la LMRSSS prévoit qu'afin de répartir dans le temps l'analyse des déclarations transmises par un établissement en application de l'article 444.1 de la LSSSS, le ministre de la Santé et des Services sociaux détermine la date à laquelle la déclaration doit lui être fournie;

CONSIDÉRANT que le 9 novembre 2021, le ministère de la Santé et des Services sociaux informait le président-directeur général du CHU de Québec-Université Laval de la nécessité de produire la déclaration de conformité pour le 1<sup>er</sup> avril 2022, accompagnée d'une résolution du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que des demandes de modifications de permis d'exploitation ont déjà été transmises au ministère de la Santé et des services sociaux suivant les différents changements intervenus au CHU de Québec-Université Laval depuis 1998, et qu'une première déclaration de conformité a été adoptée par le conseil d'administration le 22 mars 2021 puis transmise au Ministère à ce moment;

CONSIDÉRANT que ces changements n'ont pas été intégrés par le Ministère au permis d'exploitation de l'établissement en date des présentes;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire que le permis d'exploitation reflète le portrait réel de la mission, de la classe et du type de services de soins offerts, ainsi que de la capacité réelle du CHU de Québec-Université Laval;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'autoriser le président-directeur général à signer les documents attestant que les installations dont dispose le CHU de Québec-Université Laval et leur capacité sont conformes à celles inscrites au permis d'exploitation, et ce, telles qu'elles apparaissent au Formulaire de demande de modification de permis d'exploitation joint à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

Aucune question de la part du public n'est adressée.

## **8. PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE**

### **8.1. Tableau de bord du conseil d'administration au 29 janvier 2022**

Le directeur de la performance clinique et organisationnelle, M. Philippe Lachapelle, présente les résultats de chaque indicateur pour la période se terminant le 29 janvier 2022. Il rappelle le contexte de la 5<sup>e</sup> vague de la pandémie qui a eu cours dans les mois de décembre 2021 et janvier 2022 et qui a influencé l'atteinte des résultats. Durant cette période, le CHU a enregistré un nombre record d'hospitalisations liées à la COVID et un nombre très élevé d'employés qui ont dû être placés en isolement, le tout jumelé à un plan de contingence qui a dû être mis en place en début janvier.

M. Lachapelle présente principalement les résultats des indicateurs liés aux taux de réorientations des patients à partir des services d'urgence, au pourcentage de patients opérés dans les délais prescrits en oncologie, au nombre de patients en attente depuis plus de 6 mois pour une chirurgie, aux infections nosocomiales, à l'atteinte de l'équilibre budgétaire, aux heures supplémentaires et à la couverture médiatique, puis il donne les précisions nécessaires pour expliquer les résultats obtenus.

En réponse aux questions des administrateurs, les directeurs concernés donnent des explications supplémentaires notamment en regard du taux de conformité à l'hygiène des mains, mentionnant que les intervenants se lavent effectivement les mains entre chaque patient mais que la difficulté demeure dans le moment où le geste doit être fait pour qu'il soit le plus efficace possible. De plus, concernant le nombre de cas de colonisation d'acquisitions nosocomiales, depuis le début du mois de février 2022, une tendance à la baisse est observée et les efforts se poursuivent en ce sens. En regard des patients en attente d'une chirurgie oncologique, les membres sont rassurés à l'effet que chaque dossier est étudié minutieusement par le comité de priorisation, et ce, de manière quotidienne. Aussi, la hausse des démissions de plusieurs titres d'emploi, notamment les agents administratifs, s'explique en partie par les meilleures conditions salariales offertes par les employeurs de la région. Enfin, au niveau des lits de courte durée, occupés par des usagers nécessitant un niveau de soins alternatif, les équipes soignantes du CHU et du CIUSSS de la Capitale-Nationale travaillent de concert pour tenter de les relocaliser vers les ressources appropriées ou veillent à leur assurer du soutien requis lors de leur retour à domicile.



## 9. QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES SOINS

### 9.1. Présentation du Département de médecine préventive, de santé publique et d'ÉTMIS

Le chef du Département de médecine préventive, de santé publique et d'ÉTMIS, D<sup>r</sup> Marc Rhainds, accompagné de son chef adjoint, D<sup>r</sup> Réal Morin, font une brève présentation du département. Ils précisent que celui-ci assure le rattachement des 31 médecins de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), du ministère de la Santé et des Services sociaux et de l'Unité d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé (UETMIS). Aussi, ils décrivent la mission du département qui est d'offrir des services de santé publique de haut niveau, spécialisés et surspécialisés, de contribuer à l'enseignement et à la recherche, et ce, de concert avec l'Université Laval et le Centre de recherche du CHU, puis de participer à l'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé. Ils donnent des exemples du travail effectué par les membres de l'équipe qui démontrent la variété de leur expertise.

Enfin, ils font part des défis auquel les équipes doivent faire face, notamment en matière de recrutement et du renouvellement de l'entente pour le rattachement professionnel des médecins, dentistes et pharmaciens ayant des mandats à l'INSPQ.

### 9.2. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine préventive, de santé publique et d'ÉTMIS

Le chef du Département de médecine préventive, de santé publique et d'ÉTMIS, D<sup>r</sup> Marc Rhainds, présente le règlement de son département. Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-28**

concernant

#### **LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DU DÉPARTEMENT DE MÉDECINE PRÉVENTIVE, DE SANTÉ PUBLIQUE ET D'ETMIS DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration du CHU de Québec a approuvé le *Règlement sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine préventive, de santé publique et d'ETMIS* le 26 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réviser ce règlement pour le rendre conforme au nouveau gabarit de rédaction des règlements de services;

CONSIDÉRANT que le Département de médecine préventive, santé publique et d'ÉTMIS doit se doter d'un règlement de régie interne s'appliquant à toutes les installations du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine préventive, santé publique et d'ÉTMIS* tel que révisé a été adopté par le Département de médecine préventive, santé publique et d'ÉTMIS, lors de son assemblée générale tenue le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet d'une validation par le Service des affaires juridiques et par la responsable du recueil des politiques, procédures et règlements;

CONSIDÉRANT que le directeur des services professionnels et des affaires médicales a donné son autorisation;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 1<sup>er</sup> février 2022 et qu'il recommande son approbation et sa mise en vigueur par le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'approuver le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine préventive, santé publique et d'ÉTMIS* tel que révisé
- De mettre en vigueur intégralement et immédiatement ce règlement tel que modifié.

**Adoptée à l'unanimité**

### **9.3. Présentation du Département de médecine générale**

La chef du Département de médecine générale, D<sup>re</sup> Régine Blackburn, fait une brève présentation de son département qui regroupe des médecins œuvrant dans divers services, à savoir la planification des naissances, la périnatalité, les hospitalisations, les soins palliatifs et la médecine générale. Elle présente l'offre de service et les particularités de chaque secteur. Elle précise que son équipe est également très active en recherche et en enseignement, accueillant plusieurs étudiants en médecine en stage à chaque année.

Elle fait aussi connaître les nombreux défis rencontrés, notamment la difficulté à combler les postes de chef des services de périnatalité, d'hospitalisation et de médecine générale. Elle mentionne également le vieillissement des médecins de son équipe, de même que les difficultés de recrutement en soins palliatifs, et l'absence de relève en maladies du sein engendrant une perte importante d'expertise dans ce domaine.

### **9.4. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service de médecine générale**

Le chef du Département de médecine générale, D<sup>re</sup> Régine Blackburn, présente le règlement.

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-29**

concernant

**LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT  
DU SERVICE DE MÉDECINE GÉNÉRALE  
DU DÉPARTEMENT DE MÉDECINE GÉNÉRALE  
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que le Service médecine générale du Département de médecine générale doit se doter d'un règlement de régie interne s'appliquant à toutes les installations du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT que le Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de médecine générale du Département de médecine générale a été adopté par le Service de médecine générale, lors de son assemblée générale tenue le 25 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de médecine générale du Département de médecine générale* est complémentaire et en cohérence avec le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine générale*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet d'une validation par le Service du contentieux et affaires juridiques et la responsable du recueil des politiques, procédures et règlements;

CONSIDÉRANT que le directeur des services professionnels et des affaires médicales a donné son autorisation;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 1er février 2022 et qu'il recommande son approbation et sa mise en vigueur par le conseil d'administration.

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'approuver le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de médecine générale du Département de médecine générale*;
- De mettre en vigueur intégralement et immédiatement ce règlement tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**9.5. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service de périnatalité**

Le chef du Département de médecine générale, D<sup>re</sup> Régine Blackburn, présente le règlement.

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-30**

concernant

**LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT  
DU SERVICE DE PÉRINATALITÉ  
DU DÉPARTEMENT DE MÉDECINE GÉNÉRALE  
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que le Service de périnatalité du Département de médecine générale doit se doter d'un règlement de régie interne s'appliquant à toutes les installations du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de périnatalité du Département de médecine générale* a été adopté par le Service de périnatalité, lors de l'assemblée générale tenue le 12 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de périnatalité du Département de médecine générale* est complémentaire et en cohérence avec le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine générale*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet d'une validation par le Service des affaires juridiques et la responsable du recueil des politiques, procédures et règlements;

CONSIDÉRANT que le directeur des services professionnels et des affaires médicales a donné son autorisation;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 15 mars 2022 et qu'il recommande son approbation et sa mise en vigueur par le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'approuver le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de périnatalité du Département de médecine générale*;
- De mettre en vigueur intégralement et immédiatement ce règlement tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

**9.6. Règlement de régie interne sur l'organisation et le fonctionnement du Service de soins palliatifs**

Le chef du Département de médecine générale, D<sup>re</sup> Régine Blackburn, présente le règlement.

Sur recommandation du comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, et après avoir apporté des ajustements au point 3.2.2., le conseil d'administration adopte la résolution suivante.

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-31**

concernant

**LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE SUR L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT  
DU SERVICE DE SOINS PALLIATIFS  
DU DÉPARTEMENT DE MÉDECINE GÉNÉRALE  
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT que le Service de soins palliatifs du Département de médecine générale doit se doter d'un règlement de régie interne s'appliquant à toutes les installations du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de soins palliatifs du Département de médecine générale* a été adopté par le Service de soins palliatifs, lors de l'assemblée générale tenue le 27 mai 2021;

CONSIDÉRANT que le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de soins palliatifs du Département de médecine générale* est complémentaire et en cohérence avec le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Département de médecine générale*;

CONSIDÉRANT que ce règlement a fait l'objet d'une validation par le Service des affaires juridiques et la responsable du recueil des politiques, procédures et règlements;

CONSIDÉRANT que le directeur des services professionnels et des affaires médicales a donné son autorisation;

CONSIDÉRANT que ledit règlement a été approuvé par le comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens le 1<sup>er</sup> février 2022 et qu'il recommande son approbation et sa mise en vigueur par le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu :

- D'approuver le *Règlement de régie interne du CHU de Québec-Université Laval sur l'organisation et le fonctionnement du Service de soins palliatifs du Département de médecine générale*;
- D'abroger le Règlement du service de soins palliatifs département de gériatrie du Centre hospitalier affilié universitaire de Québec (ex-CHA);
- De mettre en vigueur intégralement et immédiatement ce règlement tel que présenté.

**Adoptée à l'unanimité**

## **10. AFFAIRES DE LA GOUVERNANCE**

### **10.1. Renouvellement du mandat du président du comité d'éthique clinique**

Le directeur de la qualité, de l'évaluation, de l'éthique et des affaires institutionnelles, M. Daniel La Roche, présente le dossier de renouvellement.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-32**  
concernant  
LE RENOUELEMENT DU MANDAT DU PRÉSIDENT  
DU COMITÉ D'ÉTHIQUE CLINIQUE

CONSIDÉRANT que le 10 février 2014, le présent conseil a entériné la mise en place d'un comité d'éthique clinique au sein du CHU de Québec;

CONSIDÉRANT que lors de cette séance, le conseil d'administration a adopté le *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité d'éthique clinique du CHU de Québec*;

CONSIDÉRANT que l'article 2.2 du *Règlement sur le fonctionnement du comité d'éthique clinique du CHU de Québec* fait état que le présent conseil nomme le président du comité d'éthique clinique, pour un mandat de deux ans, renouvelable;

CONSIDÉRANT que le mandat du D<sup>r</sup> Pierre J. Durand a été renouvelé comme président du comité d'éthique clinique du CHU de Québec-Université Laval le 30 avril 2020, pour un mandat de deux ans se terminant le 30 avril 2022;

CONSIDÉRANT que le D<sup>r</sup> Pierre J. Durand a fait connaître son intérêt à poursuivre son implication à titre de président du comité d'éthique clinique;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur de la qualité, de l'éthique, de l'évaluation et des affaires institutionnelles;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de renouveler le mandat du D<sup>r</sup> Pierre J. Durand à titre de président du comité d'éthique clinique du CHU de Québec-Université Laval, pour un mandat de deux ans, renouvelable, et ce, à compter du 30 avril 2022.

**Adoptée à l'unanimité**

## **10.2. Politique organisationnelle de transparence**

Le président-directeur général présente la politique organisationnelle de transparence qui a fait l'objet d'une consultation préalable des conseils professionnels, du comité des usagers et du comité de direction.

Sur recommandation du comité de gouvernance et d'éthique, la résolution suivante est adoptée.

**RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-33**  
concernant  
**LA POLITIQUE ORGANISATIONNELLE DE TRANSPARENCE**  
**DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL**

CONSIDÉRANT les obligations de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) et de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales* (RLRQ, c. O-7.2) en matière de reddition de compte;

CONSIDÉRANT les normes d'Agrément Canada relativement à la diffusion aux parties prenantes de messages clairs et uniformes, de manière transparente, de renseignements portant sur les services offerts, la qualité des soins, le rendement de l'organisme, de même que sur les activités du conseil d'administration et sur ces décisions;

CONSIDÉRANT que le CHU de Québec-Université Laval souhaite se doter d'une politique organisationnelle de transparence;

CONSIDÉRANT que les instances suivantes ont été consultées et ont donné leur appui à l'adoption de la politique :

- Comité des usagers;
- Comité exécutif du conseil des infirmières et infirmiers;
- Comité exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;
- Comité exécutif du conseil multidisciplinaire.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de direction;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité de gouvernance et d'éthique;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter la Politique organisationnelle de transparence du CHU de Québec-Université Laval telle que présentée.

**Adoptée à l'unanimité**

### **10.3. Modification du plan d'organisation du personnel d'encadrement**

Le président-directeur général informe les membres que, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022, la Direction de la logistique passera sous la gouverne de la Direction générale adjointe du Nouveau complexe hospitalier. En effet, il rappelle que le ministère de la Santé et des Services sociaux avait autorisé une dérogation au poste de directeur général adjoint du Nouveau complexe hospitalier conditionnellement à ce que la supervision des directions des services techniques, de la logistique et des ressources informationnelles lui soit confiée dans les années subséquentes. Il s'agit d'un premier pas pour se conformer à cette exigence.

## **11. AFFAIRES DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT**

### **11.1. Rapport sur le recrutement des professeurs-chercheurs du Centre de recherche**

Le directeur du Centre de recherche, M. Serge Rivest, résume les principales étapes du processus annuel visant à recruter des professeurs-chercheurs ayant des profils de professeurs sous octroi ou de professeurs médecins. Il explique que le nombre de postes à combler chaque année dépend du financement disponible. Pour cette année, il est possible de recruter 8 professeurs-chercheurs. Les dossiers de candidature ont été étudiés par le Bureau de direction du Centre de recherche et les candidatures sélectionnées ont été soumises à la Faculté de médecine pour examen par un comité scientifique et décision du comité de régie. Les décisions seront connues dans les prochains mois.

### **11.2. Demande de subvention au programme PSov4 du ministère de l'Économie et de l'Innovation – Construction de « Salles GMP pour la production de tissus en Médecine Régénératrice » au LOEX**

Le directeur du Centre de recherche, M. Serge Rivest, présente le contenu de la demande de subvention qui vise le réaménagement, la mise aux normes et la rénovation du secteur de médecine régénératrice situé au Centre Multidisciplinaire de Développement du Génie Tissulaire/Laboratoire de recherche en organogénèse expérimentale de l'Université Laval (CMDGT/LOEX), sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus. Il précise les modalités de financement de ce projet de même que l'engagement de l'établissement, du Centre de recherche et de la Fondation du CHU de Québec pour combler le 20 % du montant total du projet exigé par le ministère de l'Économie et de l'Innovation.

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-34**

concernant

LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION VOLET 4 : SOUTIEN AU FINANCEMENT D'INFRASTRUCTURES DE RECHERCHE ET D'INNOVATION (PSOV4) DU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION (MEI) POUR LA CONSTRUCTION DE SALLES GMP POUR LA PRODUCTION DE TISSUS EN MÉDECINE RÉGÉNÉRATRICE

CONSIDÉRANT la mise en place par le MEI du Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation (PSO), afin de consolider le système d'innovation québécois et ses composantes, d'augmenter la compétitivité des entreprises et de la société par l'innovation, et de favoriser l'utilisation optimale ou concertée des résultats de la recherche;

CONSIDÉRANT l'objectif principal du PSO d'assurer le développement et la consolidation de masses critiques dans des créneaux de recherche et d'innovation à fort potentiel, notamment dans le domaine de la santé;

CONSIDÉRANT que le Centre de recherche du CHU de Québec-Université Laval a développé une expertise pour la production de substituts vivants issus du génie tissulaire à des fins cliniques, et pour la conduite d'essais cliniques impliquant ce type de produits;



CONSIDÉRANT que ces tissus sont actuellement reconstruits dans des salles blanches adéquates pour la recherche clinique de phases 1 et 2, mais qu'il n'existe pas de salles validées GMP pour la thérapie cellulaire ou tissulaire à Québec et que celles-ci sont obligatoires pour la recherche clinique de phase 3 au Canada;

CONSIDÉRANT l'approbation obtenue de Santé Canada pour effectuer de la recherche clinique de phase 3 de greffe de culture d'épithélium cornéens autologues (CECA);

CONSIDÉRANT que le projet de recherche en lien avec cette demande de financement consiste en essais cliniques de phase 3 pour le traitement des déficiences en cellules souches limbiques par la CECA et en la production d'autres tissus reconstruits par culture cellulaire et génie tissulaire;

CONSIDÉRANT la nécessité d'acquérir et d'installer l'infrastructure BPF/GMP (salles blanches observant les Bonnes Pratiques de Fabrication/*Good Manufacturing Practice*), indispensables au transfert et à l'application des découvertes fondamentales en milieu clinique, incluant la production des CECA et d'autres tissus développés à partir de cellules humaines cultivées en laboratoire et destinées à la greffe (cutanée, cardiovasculaire, orthopédique, oculaire, urologique, adipeuse et neurologique);

CONSIDÉRANT que le déploiement de l'infrastructure BPF et du système innovant de culture cellulaire à atmosphères contrôlées in vivo nécessite le réaménagement, la mise aux normes et la rénovation du secteur de médecine régénératrice situé au Centre Multidisciplinaire de Développement du Génie Tissulaire/Laboratoire de recherche en organogénèse expérimentale de l'Université Laval (CMDGT/LOEX), sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus;

CONSIDÉRANT que le recrutement des patients sera initié après avoir obtenu l'approbation du comité d'éthique de la recherche (CER) du CHU de Québec-Université Laval et du CER de chaque centre hospitalier concerné par les projets;

CONSIDÉRANT que le MEI requiert une résolution du conseil d'administration de l'Établissement autorisant le dépôt de la demande d'aide financière et approuvant une mise de fonds dans le projet;

CONSIDÉRANT que le programme PSov4 du MEI requière une contribution financière d'un partenaire privé, soit 20 % du montant total;

CONSIDÉRANT la volonté du ministère de la Santé et des Services sociaux de soutenir le projet par une autorisation d'emprunt de l'ordre de 4 M\$ qui pourra être remboursée avec les revenus de la vente des tissus ou par une action philanthropique;

CONSIDÉRANT la contribution du Centre de recherche du CHU de Québec-Université Laval et du fonds des chercheurs de l'axe Médecine Régénératrice d'un montant de 700 000 \$;

CONSIDÉRANT que la Fondation du CHU de Québec accepte le mandat de solliciter le marché philanthropique pour une valeur de 3,3 M\$

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- D'autoriser le directeur du centre de recherche à soumettre au MEI une demande d'aide financière dans le cadre de son Programme de soutien aux organismes de recherche et d'innovation volet 4 (PSOv4) pour la construction de salles blanches GMP destinées à la production de tissus en médecine régénératrice au CMDGT/LOEX, sur le site de l'Hôpital de l'Enfant-Jésus;
- De mandater le président-directeur général à conclure une entente de financement avec le ministère de la Santé et des services sociaux, pour l'autorisation de faire un emprunt de l'ordre de 4 M\$ permettant de couvrir les 20 % nécessaires au montage financier des programmes PSOv4 du MEI;
- D'autoriser le directeur du Centre de recherche à agir à titre de répondant relativement à cette demande et à signer tout document nécessaire aux exigences du MEI;
- De mandater le président-directeur général pour qu'il s'assure auprès de directions concernées de la mise en œuvre du projet.

**Adoptée à l'unanimité**

## **12. DIVERS**

Aucun sujet.

## **13. HUIS CLOS**

Les membres font un bref retour sur le déroulement de la présente séance, en l'absence du président-directeur général.

## **14. PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE**

La prochaine séance se tiendra le lundi 9 mai 2022, à compter de 18 h 30, et ce, tel que prévu au calendrier.

## **15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

### **RÉSOLUTION NUMÉRO CA 2022-03-35**

concernant  
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 21 h 15.

**Adoptée à l'unanimité**

**Procès-verbal adopté le 9 mai 2022**  
**Résolution numéro CA 2022-05-02**

Original signé par :

---

Gaston Bédard  
Président

Original signé par :

---

Martin Beaumont  
Secrétaire